

Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Seine-et-Marne
QUARTIER HENRI IV – PLACE D'ARMES -
77300 FONTAINEBLEAU
☎ : 01 60 39 60 69 / E-Mail : seine-et-marne@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P. WTW France - Département Sport Immeuble Quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière: GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Tel 33(0)149313131 contrat n° 4000716162 /0

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION

SEJOUR : PRALOGNAN-LA-VANOISE (Savoie73)



Du Dimanche 09 mars 2025 (17h) au Dimanche 16 mars 2025 (9h30)

Référence du club : voyage N° 00370/2025/01

Le séjour est ouvert aux adhérents de l'association **UMS Sentiers Nature**, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2024/2025 avec assurance RCP (IRA minimum). Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

DESCRIPTION Village d'exception situé à 1450 m d'altitude, ancré dans le Parc national de la Vanoise, au cœur des montagnes de Savoie, Pralognan-la-Vanoise offre un cadre majestueux et préservé aux amoureux de la montagne.

Station familiale en hiver, appréciée pour le côté sauvage Pralognan-la-Vanoise allie le charme d'une station-village authentique aux plaisirs d'un terrain de jeu immense, dans un décor de haute montagne. Des chemins balisés et sécurisés sont aménagés pour les balades à pied ou en raquettes.

Situé au cœur de la station, vous trouverez à proximité du Village Club de nombreux commerces : Banques, épicerie, magasin de sports, bar et restaurants, presse, souvenirs, pharmacie, piscine.

ADRESSE : Village Club Miléade, 298 route du Doron 73210 Pralognan-la-Vanoise

GPS : 45.379349 / 6.722323

Tel : 04 79 08 19 19 **Courriel** : pralognanlavanoise@mileade.com

ACCES :

Par la route : 680km. A5, A19, A6, A46, A432, A43 (Chambéry), A430 (Moutiers), D915 (Courchevel, Pralognan)

Par le train: Gare de Moutiers (29km) et liaison assurée par car jusqu'à Pralognan-la-Vanoise
(Vérifier les dates du séjour pour les billets de train)



PROGRAMME :

- Début du séjour le : **Dimanche 09 mars 2025 (17h)** avant le dîner
- Fin du séjour le : **Dimanche 16 mars 2025 (9h30)** après le petit déjeuner

RECOMMANDE :

Chaussures de randonnée ou après ski en bon état et 2 bâtons de marche.

1 ou 2 boîtes plastiques hermétiques pour le pique-nique, des couverts ainsi qu'une gourde ou des petites bouteilles pour la rando

HEBERGEMENT :

Chambres double : **11**

Chambre individuelle : **6**

RESTAURATION :

Pension complète, restauration variée, service en buffet, vin inclus : plus de 20 choix d'entrées chaudes et froides dont soupe le soir, 3 à 4 plats chauds au choix dont un plat végétarien, buffet de fromages et de desserts

Possibilité de paniers repas à emporter (réservation la veille)

En cas d'allergie ou d'un mode alimentaire particulier prévenir l'organisateur du séjour

NOMBRE DE PLACES RESERVEES :28

NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS :21

PRIX DU SEJOUR :525€ par personne, règlement en trois fois (voir fiche d'inscription)

Chambre individuelle : **Oui Non : 6 (supplément de148,50 €)**

Ce prix comprend :

Pension complète vin de table inclus

Linge de toilette fourni

Lit fait à l'arrivée

Changement du linge de toilette en milieu de séjour pour les séjours de 4 nuits et +

Ménage de votre hébergement en milieu de séjour et de départ inclus

Frais de dossier

Taxe de séjour + **Contribution EIT**

Pourboire

Wifi gratuit



Ne sont pas compris :

Le café ou tisane

Les consommations et achats personnels

Le transport et les déplacements basés sur le co-voiturage

Les excursions et visites optionnelles proposées par le village

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris »

La location de matériel

Les assurances individuelles facultatives proposées par l'assureur de la fédération (bulletin d'adhésion joint)

INSCRIPTIONS :

Les préinscriptions sont ouvertes dès maintenant auprès de : **MOUGENOT Hervé** 25 av Georges Ohnet 77340 Pontault-Combault

En fonction des réponses, le club vous proposera un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du bulletin d'inscription avant le : **15 décembre 2024** accompagné des chèques.

REGLEMENT DU SEJOUR :

Tous les chèques à l'ordre de **UMS Randonnée pédestre** et datés du jour de l'inscription.

Prix du séjour : **525** Euros

1^{er} chèque : **175** Euros 1^{er} acompte encaissement à l'inscription le 15 décembre 2024

2^{ème} chèque : **175** Euros 2^e acompte encaissement le 15 janvier 2025

3^{ème} chèque : **175** Euros Solde encaissement le 15 février 2025

Choix d'options : Ajouter un 4^{ème} chèque du montant de l'assurance annulation (global pour un couple) qui sera encaissé dès l'inscription, et un 5^{ème} chèque du montant de la chambre individuelle (148,50 €) qui sera encaissé avec le solde

RESPONSABLE DE L'ORGANISATION DU SEJOUR :

Nom : MOUGENOT Hervé 25 av Georges Ohnet 77340 Pontault-Combault

Mobile : 0687342928

Courriel : herve.mougenot@wanadoo.fr

L'organisateur du séjour est le seul habilité à intervenir auprès du personnel ou de la direction de l'organisme en cas de litige ou de réclamation des adhérents

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET NOTICE SUR LES ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES :

Pièce jointe ou visible en libre accès sur le site www.randonnee.umspc.com (articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme).

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Date d'annulation	Montant retenu sur le total du séjour (Hors frais de dossier)
A plus de 60 jours avant la date d'arrivée	15%
Entre 60 jours et 31 jours avant la date d'arrivée	30%
Entre 30 jours et 16 jours avant la date d'arrivée	60%
Entre 15 et 8 jours avant la date d'arrivée	80%
Entre 7 jours et la date d'arrivée	100%
Interruption de séjour	100%

REGLES D'INSCRIPTION ET D'ASSURANCES INDIVIDUELLES FACULTATIVES :

Les conditions de vente des assurances individuelles facultatives ainsi que les autres documents sont également accessibles sur le site www.randonnee.umspc.com

En cas de souscription aux assurances individuelles facultatives de l'assureur de la fédération, celles-ci doivent être **OBLIGATOIREMENT** réglées lors de l'inscription. Un bulletin d'adhésion par personne et un chèque global pour un couple (Bulletin fourni) .

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051